

JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — Francfort, 22 août.

La *Gazette Universelle d'Augsbourg* publie l'article suivant daté des frontières de l'Italie, 16 août :

« Si l'on peut ajouter foi aux assertions des lettres de commerce venant du pays romain, des scènes sérieuses auraient de nouveau eu lieu en Sicile; les autorités, à peine réinstallées, auraient été méconnées et forcées en partie à quitter le pays. Ces lettres n'entrent pas dans d'autres détails, de manière qu'on ne sait pas au juste où et quand ces évènements ont eu lieu, ni ce qui, cette fois, a pu les provoquer. On pourrait presque douter de la véracité de ces récits, si plusieurs lettres, écrites par des maisons respectables, n'en parlaient avec une entière assurance.

» A en juger par leur inquiétude, une révolution complète doit déjà avoir éclaté en Sicile, ou est imminente, si la présence du roi de Naples ne calme pas les esprits. Il est impossible que le choléra seul puisse avoir poussé à un mouvement tel que celui dont on fait la description; d'autres motifs doivent en être la cause. On prétend que les pamphlets, et plus particulièrement une brochure dont l'auteur est resté inconnu, quoique la police ait employé tous les moyens pour parvenir à le connaître, a donné de l'impulsion à ces mouvemens. D'un autre côté l'on impute aussi la cause de cette situation pénible à un traité sur l'administration du royaume de Naples et Sicile et sur les relations politiques et matérielles de ces deux pays, lequel était destiné à être remis au roi par l'auteur, juriconsulte, qui a également gardé l'anonyme. Ce traité a fait la plus profonde impression, non-seulement à Naples, mais aussi à Messine et à Palerme; il avait été lithographié et répandu par milliers d'exemplaires.

» Les nouvelles de Naples vont jusqu'au 10 août. Un décret royal avait défendu de propager les bruits d'empoisonnement qui circulaient parmi le peuple; tous les contrevenans seront traduits devant le conseil de guerre et punis sévèrement. C'est à ces bruits que l'on impute en partie les atrocités commises par le peuple à Palerme et à Syracuse.

» Suivant une lettre de Milan, du 3 août, un officier d'état-major-général y était arrivé dans la nuit, en courrier; après avoir remis des dépêches au gouvernement, il a continué sa route pour Vienne. Le cabinet de Naples est dans le plus grand embarras; il réclame d'urgence l'intervention armée de l'Autriche. Toutes les troupes nationales, à l'exception de deux ou trois régimens, ne valent pas grand chose, et l'on ne peut, du reste, les envoyer toutes en Sicile sans savoir si les troupes autrichiennes sont prêtes à entrer sur notre territoire à la première réquisition. »

Du 23. — On lit ce qui suit dans la *Gazette Universelle de la Suisse* :

« Une lettre de Naples du 14 août annonce que le 4^e régiment suisse a été tenu sous les armes dans sa caserne à Naples durant toute la nuit du 3 au 4 août. Que le lendemain on a appris que pendant ce tems plusieurs arrestations ont été faites dans une caserne située à proximité parmi les officiers et sous-officiers d'un régiment de dragons. On parlait d'un complot contre la vie du roi; et des personnages haut placés doivent être compromis. Les plans des conjurés étaient d'éloigner les troupes de la capitale en excitant des troubles dans plusieurs parties éloignées du royaume, afin de pouvoir alors mieux exécuter leur coup de main. Le 2^{mo} régiment suisse envoyé dans les Abruzzes pour y étouffer quelques mouvemens insignifiants ainsi que le 1^{er} régiment suisse parti pour la Sicile ont été rappelés tous deux à Naples et on doit avoir résolu de faire revenir tous les officiers suisses qui se trouvent en congé de semestre. Ceux de ces officiers qui se trouvent à Berne n'avaient pourtant encore reçu aucun ordre à la date du 16 août. »

ANGLETERRE. — Londres, 24 août.

La *Gazette* contient une ordonnance royale par laquelle le parlement qui était convoqué pour le 11 septembre est prorogé au 2 octobre.

— Le *Courier* donne la liste entière des membres composant la chambre des communes. Cette liste donne pour résultat :

Comtés anglais et de Galten : 49 réformistes et 110 Tories; bourgs et cités : 190 réformistes, 151 Tories; comtés d'Ecosse : 11 réformistes, 19 Tories; bourgs et cités : 22 réformistes, un torie. Comtés d'Irlande : 44 réformistes, 20 Tories; bourgs et cités : 29 réformistes et 12 Tories. Total, 345 réformistes et 313 Tories. Total général des membres de la chambre, 658.

— On a reçu en Angleterre la nouvelle d'une insurrection qui a éclaté aux Indes. La ville de Surata a été incendiée par les insurgés : plus de 25,000 maisons ont été brûlées. On a envoyé de Bombay des troupes pour combattre les rebelles. Un régiment anglais a été détruit entièrement.

Du 25. — On a reçu aujourd'hui des nouvelles de Lisbonne à la date du 13, elles annoncent de nouveaux changemens dans l'administration. L'insurrection s'étendait, mais sans trop de rapidité, et les efforts pour la réprimer étaient faibles et inefficaces. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Oporto. On disait que les généraux s'entendent ensemble, car le baron de Bonfim, qui était à Castel-Branco, avec des forces supérieures, et aurait pu couper Saldanha, n'a rien fait pour atteindre ce but. Le maréchal était à Coimbre le 10, avec 400 cavaliers et 3,000 hommes d'infanterie, ses forces s'étaient considérablement augmentées, et on a dit à Lisbonne qu'il avait quitté Coimbre le 11, pour se rendre, à marche forcée, à Oporto.

Un bateau à vapeur est parti le 12 de Lisbonne pour transporter à Oporto 230 hommes de la garde municipale de Lisbonne et 30 sapeurs et mineurs. Le vicomte de Sa da Bandeira a laissé l'armée devant Valence, sous le commandement du baron de Almargem et est revenu à Oporto.

Les cortès ont adopté un décret qui proroge d'un mois la loi qui suspend l'*habeas corpus* et la liberté de la presse.

Le cabinet de Lisbonne a été remanié. Le vicomte de Sa da Bandeira a été nommé président du conseil et ministre de la marine, Julio Gormes da Silen Sancher, au département de la justice. On peut hardiment prédire que cette nouvelle administration ne durera pas plus long-tems que la première, elle ne possède pas la confiance du public. Le maréchal Saldanha entrera probablement à Oporto. Les habitans sont préparés à un changement et il y sera le bien venu. Le colonel Soares Luna, a été envoyé pour remplacer le vicomte Sa da Bandeira devant Valence, et on dit que les troupes de S. Exc. s'entendent secrètement avec les partisans de la Charte pour se joindre à eux à un jour donné. On dit que la ville d'Almeida a proclamé la charte. Une preuve du peu de popularité des ministres, c'est que, lors de l'adresse faite à la garde municipale pour demander des volontaires pour aller à Oporto, il ne s'en est trouvé que 32.

Le bruit court qu'un des bataillons nationaux, appelé les *Po-lacos de Serra*, s'est déclaré pour la charte, et qu'une tentative a été faite pour le désarmer, mais on ignore si on a réussi ou non. Parmi les personnes arrêtées, on cite le colonel Baros, le lieutenant-colonel Mendez, et le capitaine Peixato, qui ont été embarqués sur le cutter *Andorinha*, et sont arrivés ce matin à Lisbonne. Les opinions sont partagées sur le résultat probable de cette lutte, mais les miguélistes s'en réjouissent en silence.

— On lit dans une lettre de Constantinople, 2 août, publiée par le *Morning-Chronicle* :

« La tranquillité des habitans a été de nouveau troublée et la paisible cité de Stamboul alarmée par des bruits de conspirations qui n'ont jamais existé et de complots imaginaires. Les Turcs ont encore été accusés d'avoir voulu mettre le feu à Péra, afin de se débarrasser des Francs, et des histoires d'exécutions secrètes sont venues compléter le récit de ces contes. Je n'ai pas besoin de vous dire que tous ces bruits sont dénués de fondement; ils ont pris naissance de circonstances que voici : Le séraskier ayant établi dernièrement des patrouilles à cheval à Constantinople, et trouvant combien cette méthode l'emportait sur l'ancienne police pour le maintien de l'ordre dans la capitale, avait donné l'ordre, à cause des vols nombreux qui avaient été récemment commis de ce côté, que ces patrouilles s'étendraient à Galata et à Péra; et ces

hommes à cheval, parcourant les rues de nuit, ont donné lieu à mille versions qui, courant de bouche en bouche, se sont transformées en une conspiration qui aurait été découverte et qui aurait eu pour but d'incendier une partie de la ville. On ne peut nier que ces cavaliers, divisés en patrouilles de cinq à six hommes armés de carabines, de pistolets et de sabres, parcourant toutes les rues de la capitale, la nuit comme le jour, le sabre à la main, ne présentent un aspect effrayant et ne donnent lieu de penser que la ville est en état de siège. Mais par suite des informations que j'ai prises je me suis assuré que tout cela n'avait pour but que le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, et surtout de faire observer les réglemens nouveaux qui défendent aux femmes turques d'entrer dans les boutiques des Francs. Cette défense est strictement observée, et il est maintenant aussi rare de rencontrer une dame turque à Péra, qu'il l'était auparavant de ne pas en voir un grand nombre à la fois dans les rues. »

— On lit dans le *Morning-Post* :

« C'est un fait digne d'observation que le feu roi, considéré dans les différentes parties de ses possessions, était en même tems Guillaume I^{er}, Guillaume II, Guillaume III et Guillaume IV. Tout extraordinaire que paraisse cette assertion, elle se prouve par les faits suivans. Pour le royaume de Hanovre S. M. était Guillaume I^{er}, parce que jusqu'au tems de Georges III, les souverains de ce pays furent appelés électeurs. Pour l'Irlande, S. M. était Guillaume II, parce que ce pays n'ayant été réuni à l'Angleterre que sous le règne de Henri II, Guillaume-le-Conquérant et Guillaume-le-Roux ne furent pas souverains de l'Irlande, et aucun prince du pays n'a jamais régné sous ce nom, Guillaume III d'Angleterre fut donc Guillaume I^{er} d'Irlande, et par conséquent le roi défunt fut Guillaume II de ce pays. Pour l'Ecosse, le feu roi fut Guillaume III, car les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse furent réunis sous Jacques I^{er}. Avant cette époque, le seul monarque d'Ecosse qui ait porté le nom de Guillaume, fut Guillaume-le-Lion. En conséquence, Guillaume III d'Angleterre fut Guillaume II d'Ecosse, et notre dernier roi devint Guillaume III de ce royaume du Nord. Quant à l'Angleterre, il en était le Guillaume IV. »

— Le *Brutus*, capitaine Adams, apporte les journaux de Buenos-Ayres, du 27 mai : Le *British Packet* de cette date contient une déclaration de guerre de la république de Buenos Ayres contre le Pérou, maintenant sous la protection du général Santa-Cruz, qui est en même tems président de la Bolivie. Le Chili a déclaré la guerre au Pérou, il y a quelque tems. Maintenant deux états sont en guerre contre deux autres états, le Chili et Buenos-Ayres contre Bolivie et le Pérou. Ainsi, toutes les républiques de l'Amérique du Sud se trouvent mêlées dans la lutte, à l'exception de la Bande-Orientale et de l'ancienne république de Colombie, aujourd'hui partagée en trois républiques; celles de l'Equateur, de la Nouvelle-Grenade et de Venezuela. Il leur sera difficile, et surtout à l'Equateur, à cause de sa position topographique, de n'être pas entraînés dans le tourbillon.

La déclaration de guerre est accompagnée dans les journaux de Buenos-Ayres, d'un long manifeste expliquant les motifs qui ont rendu l'adoption de cette mesure nécessaire. La Bande-Orientale (capitale Montevideo) est aussi en armes, non contre le Pérou, mais contre elle-même. Le général Fructuose Riveira, ancien président de la république et battu il y a quelques mois dans un mouvement insurrectionnel contre le gouverneur, relève la tête après avoir rassemblé des forces sur les frontières du Brésil. Il veut marcher sur Montevideo. On s'y dispose à le recevoir chaudement. Le brick brésilien, l'*Heloise*, a été saisi à Buenos-Ayres et confisqué parce qu'il allait partir de ce port ostensiblement pour le cap de Bonne-Espérance, mais en réalité, pour la côte occidentale d'Afrique, devant faire la traite. (*New-York Journ. of com.*)

FRANCE. — Paris, 25 août.

On écrit de Madrid, 17 août :

« M. de Latour-Maubourg a donné hier un dîner diplomatique à l'issue duquel, quelques obstacles à l'organisation d'un ministère nouveau, ont pu être levés. Du reste on garde sur la composition de l'administration nouvelle, un silence profond; seulement on sait que le général Espartero jouera le rôle principal dans cette combinaison. Ce général est à Arraveira, à une lieue de Madrid, son quartier-général y est établi. Il ne s'éloigne pas, attendant à chaque moment les ordres de sa souveraine pour venir prendre le portefeuille qui lui a été offert.

» S. M. la reine régente vient de décider que dans les circonstances actuelles les ecclésiastiques ne pourraient s'absenter de leur résidence habituelle sans une permission spéciale de l'autorité politique. La permission de venir à Madrid ne devra dans aucun cas leur être donnée. Ceux des ecclésiastiques qui contreviendront à cet ordre seront immédiatement renvoyés de leur résidence.

» M. Alvaro et autres députés ont fait, dans la séance du 16, une proposition tendant à ce que les cortès déclarent que le gou-

vernement n'a pas satisfait aux désirs de la nation; on demandait aussi la création d'une junta directrice de guerre. Cette proposition n'a pas été adoptée.

» Les trois premiers articles de la loi sur la contribution extraordinaire de guerre ont été adoptés dans la même séance. »

— Voici ce qu'on lit dans un journal français, relativement aux préparatifs de l'Autriche, faits dans la crainte que les troubles de Sicile et la fermentation du royaume de Naples n'eussent pas été comprimés par les forces du gouvernement napolitain :

« Des détails officiels sont arrivés de la Haute-Italie sur les mouvemens des forces autrichiennes. On sait que depuis plusieurs mois dix bataillons et six escadrons ont grossi, mais sans entrer dans leurs cadres, les divisions qui forment la ligne du Pô, laquelle s'appuie sur Pavie, Crémone, Mantoue, etc., et qu'on a annoncé pour le royaume de Naples la destination de ces troupes supplémentaires. Or, elles ont reçu ordre de se porter sur Pelesetta, ville de la frontière, sur la route des états de l'Eglise, et une batterie d'artillerie qui était à Rovigo a dû prendre la même direction. D'un autre côté, des dispositions, à bon droit suspectes aux patriotes, ont été prises à Bologne, et deux bataillons stationnés à Ferrare ont fait partir leurs bagages. »

Du 26. — Un journal qui reçoit des communications du département des affaires étrangères, parle en ces termes de l'affaire d'Haïti :

« Si la république d'Haïti hésite à reconnaître ses obligations il faudra bien en revenir aux premières conditions stipulées pour prix de la reconnaissance de 1823, et pour les faire accepter il ne serait peut-être pas besoin de suivre le plan qui, dit-on, avait été proposé de tenir bloqués les ports de la république, et même de lancer quelques bombes au Cap, en chargeant du commandement de la croisière le gouverneur des Antilles, M. le vice-amiral de Mackau.

» Avec tous les moyens d'exécution qui sont à sa disposition, le gouvernement réussira certainement dans la mission qu'il s'est imposée. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Dépêches télégraphiques.

Bordeaux, 23 août 1837, cinq heures et demie du soir.

« Des nouvelles de Madrid, du 19, annoncent le changement du cabinet.

» Espartero était le 18 à Torrelodones, se dirigeant sur Colmenar-Vieja. Vigo suivait de près les carlistes, qui, après avoir abandonné Ségovie, se retiraient dans la direction de la province de Soria.

» Le prétendant était encore le 13 à Camarillas, et Oraa et Buerens occupaient Ceraleo et Visiedo. »

Cette dépêche ne dit rien de plus que celle qui a été publiée hier.

— Une lettre de Madrid en date du 17 adressée au *Messenger*, contient des détails curieux sur les événemens qui ont précédé le changement de ministère :

« Le gouvernement et la constitution sont le jouet d'une odieuse intrigue et d'une grande perfidie, qui toutes les deux partent de haut lieu. Hier, l'état-major du général Espartero a demandé à la régente la destitution de tous les ministres.

» Christine a obéi; les ministres mandés par elle n'entendirent pas sans étonnement la demande de la reine; tous lui ont envoyé leur démission ce matin.

» Un nouveau cabinet fut proclamé, il était ainsi composé : général Espartero, duc de Gor, duc de Privas, MM. Pio Pita Pizarro, Rivera et Moscoso.

» Dès sa première réunion, le nouveau ministère convint d'adresser à Paris une demande formelle d'intervention et l'entrée immédiate en Espagne d'une armée de 60,000 hommes qui, assure-t-on, avaient été promis à la reine dans le cas où elle renverrait Calatrava et ses collègues.

» Aussitôt que l'on connut dans Madrid les noms des nouveaux ministres, tous partisans prononcés de l'*estatuto real*, il y eut une sorte d'explosion universelle.

» Espartero s'en effraya, et la reine offrit aux ministres démissionnaires de reprendre leurs portefeuilles. Mais ceux-ci résistèrent avec courage, et l'on fut obligé d'aller de député à député pour offrir et faire accepter les places de ministres vacantes.

» Ce n'est qu'après bien des efforts qu'Espartero est parvenu à faire un ministère mixte, dont font partie MM. Bardaxi, ancien procer, Vadillo, Salvato, Pio Pita Pizarro, le général Evariste San Miguel, tous membres des cortès actuelles.

» Ce ministère, qui sera probablement confirmé cette nuit, n'aura guère de vie pour plus de huit à dix jours; car il est à craindre que les provinces ne veuillent pas le reconnaître.

» Lui-même d'ailleurs marcherait difficilement, car il manque d'unité et par conséquent de résolution. Trois de ses membres paraissent déjà effrayés de leur position et ont déclaré, assure-t-on,

à la reine, qu'ils n'accepteraient pas. Quoi qu'il en soit, l'issue inévitable de ce nouveau coup d'état sera les juntes.

» Nous verrons ce qui arrivera, car cet événement a produit sur l'esprit public une impression beaucoup plus prononcée que ne l'avait fait l'arrivée des carlistes. Où allons nous? Personne n'ose se le dire.

» Il paraît que l'ambassadeur de France à Madrid, M. de Latour-Maubourg, a favorisé la nouvelle combinaison ministérielle.»

Bayonne, 25 août.

« Des nouvelles de Madrid, en date du 21, annoncent que le ministère n'est pas encore constitué, trois ministres seulement ayant accepté; une grande fermentation y règne, mais sans désordre.

» Espartero est toujours à Torreladones. Les soixante-cinq officiers qu'il avait fait arrêter, sont échappés.

» On dit que Zariatéguy revient par le Haut-Ebre.

» L'armée d'Escalera s'est révoltée à Miranda et Vittoria; il a été assassiné par ses soldats pour n'avoir pas suivi les carlistes à Ségovie.

» Les chapelgorris se sont mutinés à Oyarzun, pour leur paie arriérée. On est parvenu à les apaiser le 23.

» Le 22, il n'y avait rien de nouveau à Saragosse, et, le 24, à Pampelune, 130 hommes de la légion avaient déserté avec armes et bagages, pour la France. Ils n'étaient pas encore arrivés à la frontière.»

La dépêche télégraphique de ce soir nous annonce que Zariatéguy se retire vers le Haut-Ebre, c'est-à-dire vers les montagnes de Burgos.

Don Carlos a suspendu son mouvement vers la Castille. Il se maintient dans les montagnes de Teruel et d'Albarazim, où toutes les bandes de Valence et d'Aragon se trouvent concentrées près de lui avec les bataillons de Navarre. De cette position centrale, le prétendant est à même de se porter avec toutes ses forces dans l'une et l'autre Castille, dans le Bas-Aragon, la plaine de Valence ou dans la province de Cuença. Les généraux constitutionnels Oraa et Buerens observent, comme toujours, le prétendant sans jamais l'attaquer.

— Rien de plus curieux que la manière dont le télégraphe nous parle de la dernière révolution de Madrid. Un gouvernement est changé à la suite de démonstrations militaires, et, chose plus surprenante, ces démonstrations militaires n'ont amené ni collision, ni désordre. On n'a pas de peine à croire qu'il n'y ait point eu en cette circonstance de collision, car la collision suppose une résistance, et comment résister à une armée? Mais dire qu'il n'y a point eu de désordre, n'est-ce pas confondre toutes les idées reçues jusqu'à présent? Ce qu'il y a de plaisant dans la dépêche, c'est qu'après avoir annoncé la victoire d'Espartero sur le ministère Calatrava, elle ajoute immédiatement que les carlistes ont évacué Ségovie. Ne croirait-on pas que ce sont les nouveaux ministres qui ont tout-à-coup paralysé les opérations de l'armée de don Carlos, et que les généraux de l'expédition royale attendaient, pour faire leur retraite, la nomination de M. Badillo au ministère de l'intérieur, de M. Salvato au ministère de la justice, de M. Pio Pitta Pisaro au ministère des finances, etc.? Du reste, la dépêche se termine par la déclaration d'usage en pareil cas, que tout est tranquille. En relisant cette dépêche, et en songeant qu'elle est écrite par un ambassadeur, on y trouve plus de diplomatie que de guerre; cette révolution nouvelle à Madrid n'aurait-elle pas été préparée à Paris depuis plusieurs mois? n'y aurait-elle pas été envoyée par la poste? C'est ce que nous ne pouvons pas manquer de savoir avant le coucher du soleil, si le télégraphe nous parle avec quelque franchise.

(Quotidienne.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 30 août.

Plusieurs lettres ont été insérées dans ce journal, relatives à l'enseignement que le nouveau règlement tend à introduire dans notre athénée. Cette correspondance a été publiée sans observations, d'abord parce que l'on s'est cru fondé à regarder le moment actuel comme inopportun; en second lieu, parce que la presque totalité des personnes qui connaissent les vrais intérêts de la ville et du pays, se prononcent hautement contre des modifications intempestives et ruineuses pour ce bel établissement; ce qui nous engage à attendre un tems prochain où les esprits seront plus calmes et où des faits déjà prévus viendront ajouter de nouveaux arguments à ceux que la raison publique fait déjà valoir. Toutefois, dès à présent, notre correspondant et ceux qui pourraient partager sa manière de voir, sont avertis que c'est bien à tort qu'ils se réjouissent de voir 83 heures par semaine destinées à l'enseignement de la langue française. Lorsque la véritable distinction à faire, aura été posée, on appréciera la valeur de cette assertion. L'on verra ce qu'il faut entendre par enseigner la langue et la littérature

française et enseigner les sciences dans cette langue, et si l'idiome germanique ne jouit pas d'une faveur injustement usurpée.

Quant à la langue véhiculaire, il y aura également beaucoup à en dire; on ne manquera pas de peser les motifs de cette innovation dont la plupart des Luxembourgeois ont dû être encore plus étonnés que flattés.

D'autres objets, plus essentiels encore, seront passés en revue. Mais, on le répète, le moment n'est pas encore arrivé; et quand il sera venu, le journal ne manquera pas à un devoir qui implique le sentiment du plus sincère patriotisme.

— Nous lisons dans l'Indépendant de Bruxelles, du 28 août, que l'athénée de Luxembourg est perdu pour les habitans d'une province unie et dévouée à la Belgique. L'Indépendant part de cette étrange assertion, de cette assertion erronée et calomnieuse, pour démontrer l'indispensable nécessité de créer un semblable établissement dans une autre localité du Luxembourg. Nous démontrerons à l'Indépendant que l'athénée de notre ville subsiste, avec tous les éléments de prospérité qui lui ont valu une juste célébrité. Nous lui prouverons que, si l'on renonce à l'introduction des changemens récemment adoptés et qui sont universellement réprochés, ce bel établissement n'aura pas de rivalité à redouter et ne cessera pas d'attirer une multitude de jeunes gens du pays et de l'étranger. Que le gouvernement belge fasse des efforts pour établir des collèges au profit des jésuites, c'est chose convenable et toute naturelle, sous un régime asservi au parti clérical; mais que les séides de la liberté en tout cessent de déprécier une institution qui a fourni aux collèges et aux administrations de la Belgique les seuls hommes de mérite et de capacité qu'elles possèdent.

— Voici l'extrait d'un article du Commerce d'Anvers, sur la situation commerciale de la Belgique :

« Nous avons résumé tous les faits qui se rattachent à notre situation commerciale. Ces faits renfermant tous les élémens essentiels de la question et ne pouvant jamais être perdus de vue lorsqu'on veut loyalement faire la balance du commerce belge, nous allons les mettre de nouveau sous les yeux. En voici l'énumération exacte :

» Notre commerce importe annuellement pour 60 million de plus qu'il n'exporte.

» En comparant les arrivages d'aujourd'hui et ceux du règne précédent, il faut observer, ce que ne font point les journaux révolutionnaires; qu'avant la révolution les importations faites de Hollande, et très nombreuses alors, ne figuraient point au tableau des arrivages.

» Avant la révolution, la plupart des navires nous arrivaient chargés de cargaisons précieuses, tandis qu'aujourd'hui un grand nombre de bâtimens ne nous apportent plus que des articles de peu de valeur.

» Les importations se faisaient autrefois pour la plus grande partie par navires nationaux; à l'heure qu'il est elles ont lieu pour la plupart par navires étrangers.

» La révolution nous a fait perdre l'immense commerce de transit que nous faisons avec l'Allemagne par les eaux intérieures de la Hollande.

» Aucune autre voie d'écoulement ne nous a été procurée depuis pour compenser cette perte cruelle.

» Nous avons une inépuisable ressource tant pour nos importations que pour nos exportations : c'était la riche et vaste colonie de Java. Nous l'avons perdue.

» Aucune colonie, aucune île, aucun port n'ont remplacé pour notre navigation de long cours l'opulent archipel hollandais.

» Par suite de ce désastre, tous nos navires marchands, de haut bord, au nombre de 50, ont émigré en Hollande.

» Aucun n'en est revenu, aucun n'a été bâti à leur place en Belgique, et de plus le nombre de nos petits navires va également en diminuant.

» La plupart de nos bâtimens qui naviguent ne vont plus chercher les denrées coloniales aux lieux de production, mais dans des ports de l'Europe, et nous sommes ainsi réduits à un commerce fort peu lucratif de deuxième ou troisième main.

» Enfin, lorsque nous faisons partie de la Hollande, nous prenions part au commerce du globe entier, et aujourd'hui presque tous les débouchés nous sont fermés.»

La Commission urbaine des écoles a l'honneur d'annoncer que par des arrêtés du 21 de ce mois, le conseil de régence de la ville a nommé :

1° Institutrice du second degré dans la ville haute, en remplacement de M^{lle} Kessler, démissionnaire, M^{lle} Namur, institutrice du premier degré;

2° Institutrice du premier degré dans la ville haute, en rempla-

nement de M^{lle} Namur susdite, M^{lle} Böttgenbach, institutrice de l'école du Paffenthal, et

3^o Instituteur dans la ville basse du Paffenthal, en remplacement de M^{lle} Böttgenbach prédésignée, le sieur Kneip, chargé par interim de cette école.

Les écoles du second et du premier degré de M^{lles} Namur et Böttgenbach, commenceront le premier septembre prochain.

Luxembourg, le 29 août 1837.

La Commission, SCHEFFER, Président.

Par la Commission,

Pour le Secrétaire absent, WILLMAR.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

AVIS.

Luxembourg, le 29 août 1837.

Les intéressés sont avertis que les bourses d'études fondées à l'athénée de Luxembourg, sous les titres de APPERT et SIMON-FELLER, sont vacantes, la première pour un tiers, la deuxième en totalité. Ceux qui y prétendraient droit, en qualité de plus proches parens des fondateurs, sont invités à présenter leurs titres, dans le mois, à dater de ce jour, au secrétaire de la ville.

Les collateurs desdites bourses,
Le Bourgmestre, signé : SCHEFFER.
Le premier Echevin, SCHMIT-BRUCK.

ADJUDICATION DE FOURRAGES.

Sous approbation ultérieure de Son Excellence le Lieutenant-général, commandant provincial du grand-duché de Luxembourg,

Le Conseil d'Administration de la Compagnie de Maréchaussée dudit grand-duché, fera, le 25 du mois de septembre prochain, au moins offrant, l'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires pour les chevaux de ladite Compagnie, pour le terme de douze mois, à partir du 1^{er} novembre 1837 jusqu'au 31 octobre inclus de l'an 1838.

En conséquence, les amateurs qui désirent entreprendre cette fourniture, sont invités de faire leurs propositions à cet effet sur papier timbré, et par billet cacheté, signé par eux et par deux cautionnaires, indiquant en chiffres, ainsi qu'en toutes lettres, les sommes séparément, pour lesquelles ils offrent de fournir LES DIX LIVRES (des Pays-Bas) d'AVOINE, LES DIX LIVRES (des Pays-Bas) de FOIN et LES DIX LIVRES (des Pays-Bas) de PAILLE.

Les billets mentionnés ci-dessus pourront être déposés au bureau du Conseil d'Administration susdit, tous les jours, excepté les dimanches, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et cela jusqu'au 25 septembre prochain inclusivement.

On pourra également, au bureau, et pendant le tems susmentionné, prendre lecture du cahier des charges, ainsi que des formalités strictement à observer pour l'inscription des billets.

Le Capitaine commandant la comp^e.

Luxembourg, le 29 août 1837.

F.-J. LINARD.

Vente par licitation.

Le jeudi, quatorze septembre prochain, à deux heures de relevée, il sera procédé en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal de première instance de l'arrondissement de et à Luxembourg, le vingt-six juillet mil huit cent trente-six, dûment enregistré sur expédition, et en conformité de la loi du douze juin mil huit cent seize, par-devant monsieur le juge-de-peace provisoire du canton de Luxembourg, et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis par ledit jugement, à la requête, 1^o du sieur Jean-Pierre Deutsch, marchand, demeurant au Grund, basse-ville de Luxembourg; 2^o du sieur Urbain Wagener, marchand, demeurant au Paffenthal, basse-ville de Luxembourg, en sa qualité de tuteur datif de Michel et Jean Deutsch, enfans mineurs des défunts Michel Deutsch, en son vivant maréchal-ferrant, et Catherine Wagener, conjoints, décédés à Luxembourg, et en présence de Nicolas Deutsch, vigneron, demeurant à Schwesingen, en sa qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs, à la vente par adjudication publique aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'une

maison d'habitation située à Luxembourg, rue du Breitenweg, n^o 557, entre la maison de la veuve Schou et celle de Chrétien Pauly, donnant de devant sur ladite rue et de derrière sur le sieur Jean-François Probst, administrateur du trésor à Luxembourg.

La vente aura lieu dans l'étude du notaire soussigné, rue du Palais-de-Justice, n^o 297, à Luxembourg, elle sera faite à crédit et sous des conditions très-favorables, dont les amateurs pourront prendre connaissance chez M. le juge-de-peace susdit et chez le notaire soussigné.

Luxembourg, le 29 août 1837.

LECLERC, not.

A VENDRE

A des conditions très-avantageuses, différens biens-immeubles appartenant à M^r. Reuter-Heddesdorff, propriétaire-rentier à Weydterthoff, commune de Larochette, savoir :

1^o. Un bois dit Maximinerbüsch, situé sur le territoire de Heisdorff, près de ce village, contenant 49 hectares et demi; 2^o. Un autre, situé sur le territoire de Contern, au lieu dit Ledenberg, contenant environ 11 hectares; 3^o. Une pièce de terre, sise ban de Sandweiler, au lieu dit Fetschenhoff, provenant de feu M. le notaire Kneip, de Luxembourg, et contenant 32 journaux et demi, mesure de St.-Lambert. Cette pièce divisée en 34 lots est affermée par bail public pour un terme de 3, 6 ou 9 années, moyennant un fermage annuel de 1007 fr. 60 centimes; 4^o. Trois prairies, sises ban de Pretten, au lieu dit unter Prettingen vor Beil, section B, n^{os} 710, 712 et 715 du cadastre, contenant ensemble 2 hectares 4 ares 50 centiares; 5^o. Une prairie, appelée Weymershoffer-Brüll, sise ban de Bofferdange, au lieu dit auf der Selpigt, section C, n^o 1233, contenant 1 hectare 70 ares 40 centiares; 6^o. Deux prairies, sises ban de Steinsel, au lieu dit Erdheck, l'une contenant 40 ares 70 centiares et l'autre 61 ares 90 centiares; 7^o. Une prairie, même ban, au lieu dit Grossenbrüll, alternant avec une autre au même lieu, appartenant à M. Collart, de Dommeldange et consors, contenant un hectare 84 ares 60 centiares; 8^o. Une prairie, appelée Zepp, attenante à la précédente, contenant 16 ares 40 centiares; 9^o. Une prairie, même ban, au lieu dit beim Kieschtenbaumtgen unter der Weyersbach, contenant 9 ares 80 centiares; 10^o. Une prairie, même ban, au lieu dit zwischen den Graben ou Langsam, contenant 34 ares; 11^o. Une autre, même ban et lieu, contenant 15 ares et 60 centiares; 12^o. Trois prés, même ban, lieu dit Goelheid, contenant ensemble 20 ares 20 centiares; 13^o. Une belle et vaste maison, appelée Thimmesch ou Boewesch, avec grange, écuries et un jardin, d'une contenance de 60 ares 30 centiares y attenant, située dans le village de Müllendorff, commune de Steinsel; ces bâtimens, en bon état de construction et couverts en ardoises, sont propres entre autres à l'établissement d'une distillerie; 14^o. Une autre plus petite, appelée Hecks, avec écurie et un jardin y attenant, située dans le même village; 15^o. Une troisième, provenant de Hansen, avec un jardin y attenant, sise dans le même village; ces trois maisons ont droit à l'affouage dans le bois de Steinsel; et 16^o. Deux jardins, situés à Clausen, faubourg de Luxembourg, au lieu dit Altmünster, dont un de 6 terrasses avec maison de jardinier, étable et une prairie y attenant, entre le jardin Schrobilgen et celui de M^r Bourgraff, et l'autre, en 2 terrasses, avec pavillon, entre M^r Bourgraff et la dame veuve Pondrom.

Quelques-uns de ces articles pourront être divisés en plusieurs lots et vendus en détail, au gré des amateurs.

S'adresser au Notaire WEBER, à Eich.

Bekanntmachung.

Es sollen am 6. September c., Vormittags 8 Uhr, in der Reuthors-Kaserne, folgende Militär-Effekten:

434 Kochgeschirre,	478 Paar alte Schuhe,
577 Kochgeschir-Miemen,	31 Gewehrläufe,
4 Kreuzbacken,	12 Ladebüchse,
6 Spaten,	23 Bajonette,
72 Feldbeil-Futterale,	3 Säbelklingen,
1 Spaten-Futteral,	2 Gewehrschlösser,

altes Messing, Leder-Abfall und Stroh,
gegen gleich baare Zahlung, an den Meistbietenden, öffentlich versteigert werden, welches wir hiedurch zur Kenntnis des Publikums bringen.

Luxemburg, den 26. August 1837.

Königlich-Preussisches Gouvernements-Gericht hiesiger
Bundesfestung.

AVIS IMPORTANT.

LA PREMIERE VENTE qui aura lieu sous la garantie du Gouvernement à Vienne, est celle des

DEUX PALAIS DE WIEDEN,

d'une Somme totale de

DEUX MILLIONS 182,500 FLORINS, V. DE. V.

IRRÉVOCABLEMENT LE 21 OCTOBRE PROCHAIN.

Une Action, frs. 20. — Sept Actions y compris UNE ROUGE GAGNANTE à frs. 120.

S'adresser directement à l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE de

Léopold Deutz et C^{ie}, à MAYENCE s. l. Rhin.